



CANADA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

Le 31 décembre 1971

CORRECTION (II) au texte du Traité d'Extradition entre le Canada et les États-Unis, en annexe au communiqué n° 92 du 3 décembre 1971, et à la première correction déjà faite à ce sujet.

Article 4 (2) (ii)

- remplacer "l'Infraction 26"
par "l'Infraction 23".

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES